Dispositifs de ventilation de la société Philips : alerte de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) vient de publier une note d'information destinée aux patients bénéficiant de dispositifs de ventilation de la société Philips suite à l'identification d'un possible problème de conception de la mousse insonorisante. La Fédération Française des Diabétiques, qui a été mise en relation avec l'ANSM dans le cadre de la gestion de cet évènement, vous informe.

Ces appareils sont utilisés principalement à domicile par des patients souffrant d'apnée du sommeil ou nécessitant une assistance respiratoire.
Selon les premières analyses du fabricant, l'exposition à cette mousse pourrait provoquer dans certains cas des effets immédiats : irritation (peau, yeux et voies respiratoires), réaction inflammatoire, céphalées, asthme. Bien que cela ne soit pas confirmé, une exposition à long terme serait susceptible d'entraîner des effets délétères sur d'autres organes (par ex. les reins et le foie) et un risque cancérigène.

Les dispositifs concernés sont :
- des ventilateurs avec support de vie (Trilogy100, Trilogy200) utilisés à domicile, à l'hôpital, et dans les établissements sanitaires pour les patients ventilo-dépendant;
- des ventilateurs sans support de vie (auto, autoSV, S/T et AVAPS, Omnilab Advanced +, REMstar Pro, Auto, Expert et Dreamstation Go) utilisés à domicile pour les patients atteints notamment syndrome d'obésité, cyphoscoliose, pathologie neuromusculaire.
- des appareils à ventilation en pression positive continue (PPC) utilisés à domicile notamment pour traiter le syndrome d'apnée du sommeil ;

L'ensemble des appareils précités fabriqués avant avril 2021 sont concernés.

Conduite à tenir pour les patients (màj du 08.07.21) :

L'ANSM recommande, en concertation avec les professionnels de santé, de ne pas arrêter votre traitement, quel que soit le type d'appareil utilisé.

Votre pneumologue ou prestataire de soins à domicile vous contactera afin d'organiser la réparation ou le remplacement de vos équipements, selon la disponibilité du matériel.

En cas de céphalées, d'irritation (peau, yeux, voies respiratoires), de réactions inflammatoires, de toux, de pression thoracique, d'asthme et d'infection des sinus, et autres symptômes pouvant être liés à l'utilisation du dispositif, contactez votre médecin.

Nous vous invitons également à faire une déclaration sur le portail des signalements (votre médecin peut vous aider à faire cette déclaration).

La Fédération Française des Diabétiques comprend vos inquiétudes, s'engage à suivre de près ce dossier et à vous tenir informés des suites données à cet évènement.

Crédit photo : Adobe Stock